

54e Salon de l'Aéronautique et de l'Espace

Après quatre années d'absence, le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace marquera son grand retour du 19 au 25 juin prochains, au sein du parc des expositions de Paris-Le Bourget.

Cet évènement rassemble les acteurs majeurs de l'aéronautique mondiale et sera accompagné par les traditionnelles présentations aériennes quotidiennes.



Les organisateurs annoncent d'ores-et-déjà un record de fréquentation pour cette édition et nous devons nous préparer à faire face à des défis logistiques, notamment en matière de circulation. **Les heures de pointe risquent d'être particulièrement concernées, avec un trafic saturé aux abords du parc des expositions et les routes départementales.**

Pour faciliter votre déplacement vers le centre-ville pendant cette période, il sera nécessaire d'apposer le laissez-passer « riverain », qui vous a été transmis sous enveloppe, derrière le pare-brise de votre véhicule durant la totalité de la durée de l'évènement.

La direction de l'Aéroport de Paris-le-Bourget nous informe également d'une **modification exceptionnelle de l'utilisation des pistes qui vont engendrer un trafic plus dense** avec une vague parfois significative de vols au départ, généralement concomitante à une vague d'arrivées.

L'utilisation de la piste 03/21 (proche de Dugny) sera utilisée plus significativement durant les périodes suivantes :

- **Les 14, 15 et 16 juin, ainsi que du 19 au 23**, approximativement entre 16h45 et 18h locales.
- **Le 19 à la mi-journée**, avec une durée plus courte.
- **Le dimanche 25**, la durée pourra être potentiellement plus significative compte tenu des nombreux départs à la clôture du Salon.

Accès à Dugny

Il est conseillé d'accéder à la ville ou d'en sortir par Garges-lès-Gonesse, La Courneuve et d'éviter la route départementale 50.

Télécharger le plan de circulation :

[plan-de-circulation-siae.pdf](#)

Un laissez-passer « riverain » vous a été donné. Dans le cas où votre foyer possède plusieurs véhicules, nous vous invitons à vous diriger vers les services de Police Municipale, situés au 12, avenue Ambroise Croizat, aux horaires d'ouverture (9h-18h) avec vos cartes-grises et un justificatif de domicile afin d'obtenir des laissez-passer supplémentaires. Ils devront être apposés au niveau du pare-brise (le

non-respect de ces directives peut entraîner une interdiction d'entrer dans le Centre-ville avec votre véhicule).

Transports en commun

Nous vous conseillons d'utiliser le tramway T11 pour sortir de Dugny.

Les services de la ville restent bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter obtenir.

Vous souhaitant de profiter des magnifiques ballets aériens qui font la fierté de l'industrie aéronautique française

Documents

[plan-de-circulation-siae.pdf](#)